

Restitution



16 février 14h-16h30

Webinaire



44 participant-es
(citoyens, techniciens, élus)



« Conception des espaces publics pour les piétons et cyclistes »



Objectifs de la session

- Sensibiliser élus et techniciens sur les enjeux de conception des espaces piétons et cyclables
- Identifier les actions à mettre en œuvre pour développer l'usage de la marche à pied et du vélo



1 : Cap

- D'ici 2028, doubler l'usage du vélo (passer de 5,5% à 10% de déplacements effectués à vélo par les habitants) et développer fortement celui de la marche (26,5% à 29% de déplacements effectués à pied)



2 : Actions

- Développer la **politique de déplacements** de manière globale et transversale ; décliner / combiner plusieurs dimensions : schéma du réseau viaire, plan de circulation, plan piéton, schéma vélo, schémas transports collectifs urbains
- **Maîtriser, organiser, réduire la circulation automobile** : réduire la création de voirie principale (liaison entre quartiers ou contournement) et exclure la création de voirie radiale, hiérarchiser le réseau viaire, créer des boucles de circulation/desserte, renforcer les transports collectifs vers les secteurs centraux, supprimer le trafic de transit dans le centre, créer des parkings relais
- **Donner plus de place, dans l'espace public, aux alternatives à la voiture particulière** : itinéraires cyclables (penser l'aménagement en fonction de l'usager vulnérable, du vélo-cargo, du point dur d'une liaison...) & espace **piéton** (les 5 C : Convivialité, Commodité, Connectivité, Confort, Clarté ; règlementations, gabarits, obstacles, plantations, revêtements sols,...)



3 : Ouverture et perspectives : Mise en œuvre du Plan vélo métropolitain

- 268 km itinéraires cyclables utilitaires : 119 à créer / 62 à réhabiliter ; 69 points durs à résorber
- 10 actions d'accompagnement : non-usager vs cycliste utilitaire / loisir / occasionnel
- Des aménagements dédiés : bannir pistes sur trottoir, aménagements discontinus et ruptures de priorité



« Distinguer politique de déplacements et politique de transports »
 « Règle d'or : prendre en compte la situation du plus vulnérable dans les choix d'aménagement »
 « Apaiser les centres villes (aménagements de pacification) »
 « Définir le vélo comme un moyen de transport à part entière »
 « Placer la marche à pied au cœur de l'intermodalité et de l'espace public »

Ce document a été réalisé par Fabienne Boutreau & Laurence Guillemain (BRGM),
co-pilotes de la thématique « Mobilités durables »

